

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-058

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 23 septembre 2024.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

La ville de Cambrai est engagée dans la lutte contre la désertification médicale depuis de nombreuses années. Elle s'est, d'ores et déjà, mobilisée sur cette problématique, en développant une politique de soutien en faveur des implantations de ces professionnels de santé.

Cette politique volontariste reste néanmoins insuffisante pour absorber à la fois les besoins croissants d'une patientèle vieillissante, ceux d'une nouvelle patientèle, installée récemment sur le territoire, et enfin ceux d'une patientèle de médecins retraités n'ayant pas trouvé de successeur.

Aussi, afin de compléter ce dispositif d'accompagnement à l'installation de médecins généralistes libéraux, Le Conseil Municipal a adopté à la majorité la convention avec la SA BISIAUMEDIC'AL. Cette convention a pour objet la recherche et le recrutement de médecins généralistes sur la ville de Cambrai (délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2023, n° 23 recherche et recrutement de médecins généralistes par la SASU BISIAU MEDIC'AL).

Afin d'ouvrir le recrutement de médecins généralistes à l'ensemble des conditions d'exercice existantes à ce jour, le CCAS souhaite développer un accompagnement à l'installation de médecins généralistes salariés. En effet, la nouvelle génération de médecins généralistes est attirée par le salariat qui offre, à l'inverse de l'installation à titre libéral, de nombreux avantages pour la vie personnelle et décharge le praticien de la gestion administrative et financière d'un cabinet médical.

Pour ce faire, le CCAS doit mettre en place un Centre Communal de Santé, seule structure permettant le salariat médical et la rétribution par la CPAM des honoraires médicaux.

De plus, les Centres de Santé sont autorisés à recevoir des subventions de fonctionnement et d'investissement, ce qui est indispensable pour équilibrer le budget du Centre.

Ce Centre Communal de Santé sera installé prioritairement dans un Quartier Prioritaire de la Ville, en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cambrai.

**Après examen, le Conseil d'Administration, décide avec 1 abstention
création d'un Centre Communal de Santé**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 059-265901223-20241007-24_058-DE

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

